LETTRE A MONSIEUR BARON, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS;

AU SUJET D'UNE THESE QUI A POUR TITRE

AN A FUNCTIONUM INTEGRITATE, MENTIS SANITAS?

Soutenuë le huitiéme Janvier 1733 aux Ecoles de Medecine.

MONSIEUR,

J'apprens avec une ſurpriſe extrême les bruits que l'on répand contre moi au ſujet d'une Theſe que j'ai faite & à laquelle j'ai préſidé le huitiéme Janvier de la preſente année, qui a pour titre *An à functionum integritate mentis Sanitas?* Rien n'eſt plus douloureux pour un homme élevé dans des ſentimens d'honneur & de Religion, qui ſelon moi doivent être inſéparables, que de ſe voir attaqué ſur une matiere, où le ſimple ſoupçon donne toujours la plus ſenſible atteinte à notre réputation : ainſi je m'eſtimerois le plus malheureux des hommes, ſi je n'avois une reſſource dans l'équité de ceux qui ſont en état de juger avec connoiſſance de cauſe, & ce ſont eux que je me flatte de convaincre de la pureté & de l'orthodoxie de mes ſentimens.

Les objections qui me ſont revenues ſe réduiſent à deux principales.

La premiere, d'avoir choiſi une matiere qui m'ait engagé à parler de l'Ame, de ſon eſſence, & de ſes operations.

La seconde, d'avoir parû mettre en problême sa spiritualité & son immortalité.

Je répons à la premiere objection, que jusqu'ici dans nos Ecoles, sans que personne l'ait trouvé mauvais, on a traité la même matiere comme un point de Physiologie très-important sous differens titres. *An mens sana in Corpore sano? An principium facultatum Anima? &c.*

Mais outre l'importance du sujet en général, un motif particulier m'a déterminé à le choisir. Beaucoup de gens sont prévenus que tous les accidens qui dérangent la tête de tant de differentes manieres, en nous ôtant la liberté, sont des maladies qui attaquent réellement l'esprit, & que si en même temps les autres fonctions du Corps sont en bon état, la Medecine ne peut être d'aucun secours.

Par une suite de ce préjugé on a vû dans tous les temps enfermer des personnes alienées, sans que leur famille ait daigné faire les moindres tentatives pour leur guérison.

De si tristes avantures m'ont excité à combattre une erreur si préjudiciable au Public, en faisant voir que les maladies dont il s'agit & que l'on croit avoir leur siege dans l'ame même, ne sont que dans les organes du Corps, quelque bien disposés qu'ils soient à tous autres égards : c'est dans ce sens qu'il faut entendre le titre de ma These. *An à functionum integritate mentis Sanitas?*

Ayant à prouver que les prétendus dérangemens de l'Esprit sont seulement de vrais dérangemens des parties internes du Corps, telles que les Nerfs dans leurs origines & dans leurs communications, j'établis pour principe certain que l'ame ne peut être susceptible des alterations que la corruption fait subir à la matiere, c'est ce que je dis en termes formels *lig.* 34. *du quatriéme Cor. p.* 3. *Nùm aëris constitutio potest aliquid in Substantiam cogitantem? Nùm terræ venenati halitus valebunt eam corrumpere? Absit.*

Cette proposition est une consequence nécessaire de l'Assertion qui est dans mon premier Corollaire touchant la Nature de l'Ame. C'est là que je tâche d'exprimer son *Essence* & de la distinguer de celle du Corps dans la définition que je donne de la Vie. *Communio est rei extensæ, mobilis, quæ occupat spatium, quæ mutat subinde locum, cum substantiâ quæ nullius loci est capax, quæ proin*

ſedem mutare nequit, & tamen quocumque volueris illicò tranſvolat.

Cette aſſertion ſuffiroit pour me juſtifier contre la ſeconde objection, elle eſt déciſive, elle ne renferme aucune équivoque, & elle exclut toute eſpece de doute : Cependant on prétend en faire naître l'idée ſur ces paroles du premier Corol. *Nùm extenſa & ſolida gaudeat trinâ dimenſione, roganti, non eſſe corpoream difficulter probaveris; At corpoream eſſe longè difficiliùs demonſtraveris.* Je vous prie, Monſieur, de remarquer ici deux choſes, la premiere qu'il ne s'y agit que de preuves philoſophiques, la ſeconde que cette propoſition eſt d'un genre tout different de celui des *Aſſertions.*

Je compare ſeulement deux ſentimens contraires, & avant que de donner ma véritable réponſe, je commence par indiquer le plus probable en faiſant remarquer, que, ſi d'un côté il n'eſt pas aiſé de prouver l'immaterialité de l'ame, de l'autre il eſt ſans comparaiſon plus difficile d'en démontrer la materialité.

Je ne fais donc ici qu'expoſer le doute ; mais je le réſous enſuite, ou du moins j'explique clairement ce que j'en penſe, lorſque je dis ailleurs (ce qui eſt vraiment aſſertion) que l'ame eſt une *ſubſtance penſante*, qui ne peut être contenue en aucun lieu, & ſur laquelle la conſtitution de l'air n'a aucun pouvoir : d'où il ſuit clairement qu'elle eſt ſpirituelle : & par conſéquent je ſuis bien éloigné d'affirmer qu'on ne puiſſe prouver ce que je regarde moi-même, & ce que je donne comme abſolument certain.

Pour ce qui regarde l'immortalité de l'ame, il eſt vrai que je dis de Platon *Concupivit potiùs, quàm demonſtravit*; mais la Religion pourroit-elle admettre la démonſtration qu'il s'imagine en donner dans le Phedon, lorſqu'il dit que l'Ame étant à elle-même la cauſe de ſon mouvement, elle ne peut jamais finir.

Cet illuſtre Philoſophe a penſé plus conformément aux principes de la vraie Religion dans le Timée où il aſſure que la ſeule volonté du Dieu ſuprême donne l'immortalité à tous les êtres intelligens.

Après une juſtification auſſi préciſe que celle-ci, ſi quelqu'un pouvoit encore prétendre que dans la propoſition *Num extenſa &c.* je mets en problême la ſpiritualité de l'ame, je deſavoue non ſeulement, mais je déteſte le ſentiment qu'il m'attribue, en Suppliant les Juges équitables de remarquer qu'il eſt formellement détruit par les deux *aſſertions ſubſtantia cogitans*, p. 3. Cor. 4. l. 35,

& *nullius loci capax*, p. 1. Cor. 1. ligne derniere, que j'ai rapportées.

Quoique je doute que mes expreſſions ayent mérité une interprétation ſi odieuſe, je ſuis ſenſiblement affligé ſi elles ont pû y donner lieu; & quelque témoignage que je me rende à moi-même de l'integrité de ma foi & de la pureté de mes intentions, je me reconnoitrai coupable ſi l'on peut me convaincre d'avoir parlé d'une maniere à me faire ſoupçonner de l'être: mais le ſentiment de ma conſcience me raſſure, n'ayant jamais rien penſé ni écrit que de conforme aux ſentimens de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, dans le ſein de laquelle je veux vivre & mourir.

J'ai l'honneur d'être avec tous les ſentimens d'eſtime, de conſidération & de reſpect poſſibles,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur DE L'EPINE,
Docteur Regent de la Faculté
de Medecine de Paris.

A Paris ce 4

A Paris ce 4e. Avril 1733.

De l'Imprimerie de QUILLAU, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Univerſité & de la Faculté de Medecine, 1733.